

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2024-07-20x-01103 Référence de la demande : n°2024-01103-051-001

Dénomination du projet : Pêche requin OCEARCH

Lieu des opérations : -Département : Finistère - Commune(s) : Brest

Bénéficiaire : Schaal Gauthier

MOTIVATION ou CONDITIONS
La demande de dérogation consiste à pouvoir disposer d'un individu de Dauphin commun mort stocké en congélateur issu de mortalité naturelle récupéré dans le cadre du Réseau national d'échouage pour servir d'appât à des pêches scientifiques aux requins en mer d'Iroise dans le cadre des campagnes OCEARCH. Le CNPN rend un avis favorable à cette demande de dérogation.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la Commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable ☒Favorable sous conditions ☐Défavorable ☐

Fait le : 29 juillet 2024

Signature :



Le Président